



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade
of Metropolitan Montreal

Le 2 octobre 2001

Monsieur Guy Chevrette
Ministre responsable de la Réforme électorale
700, boul. René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Monsieur le Ministre,

En juin dernier, la Commission de la représentation électorale (CRE) déposait à l'Assemblée nationale une nouvelle proposition de délimitation des circonscriptions électorales pour l'île de Montréal. Par la présente, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) souhaite vous transmettre ses commentaires et recommandations sur ce document susceptible de diminuer, à terme et de manière significative, le poids politique de l'île de Montréal à l'Assemblée nationale du Québec, ce qui représenterait une atteinte majeure à l'un des principes fondamentaux de notre système démocratique, à savoir l'équité du vote de chacun des électeurs.

La CCMM se questionne sérieusement sur la logique d'une proposition dont le résultat immédiat serait de diminuer, de façon inéquitable, le poids politique de la région qui constitue le moteur du développement économique, culturel et scientifique du Québec.

D'entrée de jeu, nous tenons à exprimer notre profond désaccord sur l'hypothèse qui consiste à amputer trois circonscriptions électorales sur l'île de Montréal. En réduisant ainsi, de 30 à 27, le nombre de circonscriptions, la proposition de la CRE stigmatise l'appartenance des électeurs à un milieu urbain au profit des autres régions du Québec. Ainsi, même s'ils représentent, aujourd'hui, 24,5% de la population québécoise, les députés de l'île de Montréal ne compteraient plus, avec l'adoption de cette réforme, que pour 21,6% des effectifs de l'Assemblée nationale. Conséquemment, le poids politique de l'île de Montréal serait de 11,8% inférieur à son poids démographique. Il s'agit là d'un recul très inquiétant pour la métropole du Québec.

Des prévisions démographiques à considérer

Sur le plan de l'évolution démographique, la proposition de la CRE recèle également des éléments susceptibles d'augmenter, à court et à moyen terme, l'inégalité et l'iniquité du poids politique du vote de l'électeur montréalais par rapport à celui des autres régions. Il faut se rappeler que l'actuel projet de réforme, en voie d'adoption, déterminera, conformément à la loi, la carte électorale qui sera utilisée pour les deux prochaines élections générales au Québec. Dans les faits, cela signifie qu'elle sera en vigueur pour les huit à dix prochaines années. Or, si aujourd'hui l'île de Montréal se retrouve avec une proposition qui, déjà, la désavantage, les prévisions démographiques disponibles nous annoncent une détérioration de la situation pour la prochaine décennie.

L'Institut de la statistique du Québec prévoit en effet que bon nombre des régions du Québec observeront une décroissance démographique au cours des dix prochaines années, alors que l'île de Montréal connaîtra plutôt une croissance de sa population pour la même période. Ainsi, pendant

que l'île de Montréal verra sa population augmenter de 3,7% au terme des dix prochaines années, la population de la région du Bas-St-Laurent / Gaspésie aura diminué, elle, de plus de 6%, celle de la Côte-Nord diminuera de 4,8%, la Mauricie perdra 1,9% de sa population, tandis que l'Abitibi connaîtra une décroissance démographique de l'ordre de 2,2%.

Le résultat est prévisible : en 2011, au terme de l'application de la carte électorale proposée par la CRE, le poids politique de l'île de Montréal serait de 12,4% inférieur à son poids démographique. Par contre, le poids politique de la région du Bas-St-Laurent / Gaspésie serait de 47,4% supérieur à son poids démographique, celui de la Côte-Nord de 26% supérieur, tandis que les régions de la Mauricie et de l'Abitibi auraient un poids politique supérieur de 18,3% et 57,4% respectivement.

Bref, le déséquilibre entre la juste représentation du vote des citoyens montréalais et ceux habitant les autres régions du Québec qu'entraînerait l'entrée en vigueur de la carte électorale proposée par la CRE ne ferait que s'accroître au cours de la prochaine décennie et ce, sans que rien ne puisse être fait, compte tenu de la législation actuelle. Ainsi, non seulement la population de l'île de Montréal se trouverait grandement pénalisée avec l'adoption de la proposition actuelle, mais elle le serait encore davantage dans dix ans, tandis que bon nombre des régions du Québec se trouveraient très nettement avantagées.

Cette situation est d'autant plus déplorable que la CRE a précisément le mandat d'établir une carte électorale équitable, qui tienne justement compte de l'évolution des mouvements démographiques.

Écart de 25% : une norme à revoir

Avec un nombre moyen d'électeurs qui s'établirait à 46 884, les nouvelles circonscriptions proposées par la CRE pour l'île de Montréal dépasseraient de façon significative la moyenne provinciale qui s'établirait à 42 713. En fait, toutes les circonscriptions proposées sur l'île de Montréal compteraient plus d'électeurs que la moyenne provinciale et 16 d'entre elles, sur les 27 projetées, démontreraient même un écart positif de plus de 10%.

En contrepartie, pour les 98 circonscriptions proposées qui seraient situées à l'extérieur de l'île de Montréal, 50% d'entre elles, soit 48, auraient un nombre d'électeurs inférieur à la moyenne provinciale. Aussi, 32 de ces mêmes 48 circonscriptions présenteraient un écart négatif de plus de 10% par rapport à la moyenne provinciale. Il y a là, potentiellement, un déséquilibre navrant, doublé d'une tendance aussi évidente qu'inquiétante, qu'aucune réalité du 21^e siècle ne saurait justifier.

La loi électorale du Québec fixe à plus ou moins 25% l'écart entre le nombre d'électeurs par circonscription, par rapport à la moyenne des circonscriptions provinciales, ce qui guide actuellement les travaux de la CRE dans la confection de la nouvelle carte électorale. La CCMM considère que cette règle devrait être substantiellement resserrée, afin d'éviter que l'appartenance à une région donnée modifie le poids du vote de chaque électeur. Et cela peut certainement être réalisé, puisque d'autres démocraties font mieux que le Québec à ce chapitre. Par exemple, les conditions en vigueur en Australie génèrent un écart type maximal de 10 %. Plus près de nous encore, aux États-Unis, la variation du nombre d'électeurs par circonscription est d'à peine 5%. La CCMM estime que la confection de la carte électorale sur la base d'un écart maximal de 5% - écart statistique généralement accepté en sciences sociales - devrait être la norme pour s'assurer d'une plus grande équité de la représentativité des électeurs.

Cela est d'autant plus important qu'une étude publiée récemment par l'Institut de recherche en politiques publiques (réf. : Electoral Democracy in the Provinces, Donald E. Blake, Institut de recherche en politiques publiques, vol. 7, no.2, mars 2001) démontre que le Québec fait piètre figure au niveau de l'égalité du vote de chaque électeur. Selon cette étude, le Québec se classe en effet à l'avant dernier rang des provinces canadiennes au niveau de l'équité de sa carte électorale. À la lumière de ces résultats, la révision à la baisse de l'écart permis entre le nombre d'électeurs dans les circonscriptions du Québec, nous paraît encore plus pertinente.

La CCMM souhaite également vous signaler que les écarts importants dans le nombre d'électeurs par circonscription peuvent avoir une incidence directe sur la possibilité de l'élection d'un gouvernement avec une majorité de sièges, mais sans une majorité de voix au suffrage universel. C'est là un travers de notre système électoral qui, à notre avis, ne doit pas être inutilement encouragé.

Les cas d'exception

L'actuelle carte électorale québécoise reconnaît deux exceptions à la règle du 25%. Il s'agit des circonscriptions d'Ungava et des Îles-de-la-Madeleine, qui comptent, aujourd'hui, 21 893 et 10 272 électeurs respectivement. Deux circonscriptions sur un total de 125, voilà qui relève du caractère exceptionnel. Or, à la suite des consultations publiques menées par la CRE au printemps 2001 pour la région de la Gaspésie, la nouvelle proposition de carte électorale pour le Québec pourrait compter non plus deux, mais six circonscriptions électorales d'exception, c'est-à-dire qui ne respecteraient plus la règle actuelle du 25% d'écart par rapport à la moyenne d'électeurs de l'ensemble des circonscriptions du Québec.

Aussi, avec potentiellement six circonscriptions constituées en dehors des barèmes établis, la CCMM considère que ce nombre élevé est très peu compatible avec la notion d'exception. Cette réalité s'apparenterait plutôt à une nouvelle catégorie de circonscriptions et cela nous apparaît s'inscrire en faux par rapport à l'esprit de la loi.

Nous croyons que la CRE aurait été mieux avisée de ne pas multiplier les cas d'exception en régions et, conséquemment, de maintenir ou d'ajouter des circonscriptions là où l'accroissement de la population - incidemment prévue et documentée par l'Institut de la statistique du Québec - le justifierait, notamment sur l'île de Montréal.

La cohésion des orientations gouvernementales à Montréal

Au chapitre de la cohésion des orientations gouvernementales, la présente proposition nous amène également des questionnements. Le gouvernement du Québec est à mettre en place une importante réforme pour assurer une meilleure cohésion politique dans la région métropolitaine. Les projets de regroupements de villes sur l'île de Montréal et en Montérégie, ainsi que la création de la Communauté métropolitaine de Montréal, vont tous dans le sens d'un renforcement du pouvoir politique de la région et de ses composantes.

Or, avec la proposition de la CRE, nous nous retrouvons avec, d'une part, des efforts considérables qui sont déployés pour consolider le leadership politique de la région sur le plan local et, d'autre part, une réforme qui propose d'affaiblir la représentativité politique du cœur de cette région. Il y a là une contradiction qui se doit non seulement d'être soulevée, mais qui mérite surtout d'être corrigée.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a consenti de nombreux efforts pour consolider les assises de Montréal, notamment par la création d'un ministère de la Métropole. Cette reconnaissance de la place unique de Montréal dans le développement du Québec, de même que les mesures concrètes qui ont été mises de l'avant, démontrent sans équivoque que l'État québécois reconnaît, à ce chapitre, le rôle stratégique déterminant de Montréal.

C'est à travers ses représentants politiques que Montréal apporte sa contribution à la gestion et aux orientations de l'État québécois. Amputer l'île de Montréal d'une partie de sa représentation politique à l'Assemblée nationale viendrait contredire cette reconnaissance pourtant bien méritée.

Le Québec ne possède qu'une grande métropole capable de rayonner à travers le monde. Il serait injuste et inefficace de ne pas lui reconnaître sa pleine représentativité politique. Montréal doit contribuer pleinement au processus démocratique du Québec et cela doit se concrétiser par un nombre équitable de députés pour représenter sa population.

C'est pourquoi la CCMM vous demande de surseoir à l'adoption de la présente proposition de réforme de la carte électorale, afin de reconsidérer les critères qui ont guidé sa confection, notamment la norme du 25% d'écart. À cet effet, nous recommandons que la préparation de la carte électorale soit désormais effectuée sur la base d'un écart maximal de 5% entre le nombre d'électeurs d'une circonscription et la moyenne d'électeurs de l'ensemble des circonscriptions, tout en limitant strictement les cas d'exceptions au nombre actuel, soit les circonscriptions d'Ungava et des Îles-de-la-Madeleine. La CCMM considère qu'il s'agit des meilleures garanties pour assurer le caractère véritablement juste et équitable de la représentation politique de tous les citoyens du Québec. La carte électorale du Québec ne doit pas être réformée en réaction aux rapports de force politiques qui s'exercent sur son territoire, mais plutôt dans le respect des plus hautes exigences démocratiques.

Veuillez recevoir, monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président,



Guy Fréchette